

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

LUNDI 8 JUIN 2009

PRESIDENT : M. VUTA Peter, premier vice-Président et député d'Ambae.

PRESENT : 28 députés

ABSENT : M. ASAL Bruce, député de Pentecôte.
M. BOEDORO Philip, député de Maewo.
M. BULE James, député d'Ambae.
M. CROWBY Patrick Manarewo, député de Port-Vila.
M. KAHU Moses, député de Tanna.
M. KALTONGGA Bakoa, député d'Efate.
M. LINI Ham, député de Pentecôte.
M. LORIN Solomon, député de Santo.
M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna.
M. MOLISA Sela, député de Santo.
M. MOLISALE Havo, député de Malo/Aore.
M. NATAPEI Edward N., député de Port-Vila.
M. NATUMAN Joe, député de Tanna.
M. VOHOR Serge R., député de Santo.
Mme RORY Eta, député de Mallicolo.
M. SAIMON Esmon, député de Mallicolo.
M. SAWON Thomas I., député de Banks/Torres.
M. STEVENS Morking, député de Tanna.
M. VOIASUSU Tae, député de Santo.
M. SALWAI Charlot, député de Pentecôte.
M. TEILEIMB Kisito, député de Mallicolo.
M. TITONGOA Willie R.A., député de Tongoa.
M. VUTA Peter, député d'Ambae.
M. WORWOR Raphael, député d'Ambrym.

RETARD :

1. La séance commence à 9h15mn.
2. Le Président annonce la présence de l'Attorney Général, M. KALSAKAU Ismaël et le Président de la Cour Suprême M. LUNABEK Vincent dans l'hémicycle. Il déclare que conformément à l'Article 21. (4) de la Constitution, le quorum requis est de deux tiers des députés à n'importe quelle session et vu qu'avec vingt huit (28) députés présents, le quorum n'est pas légalement et constitutionnellement constitué pour procéder à l'ordre du jour, il annonce alors que le Parlement sera ajourné jusqu'au Jeudi 11 Juin 2009 à 8h30mn.
3. **La séance est ajournée à 9h20mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

JEUDI 11 JUIN 2009

PRESIDENT : M. VUTA Peter, premier vice-Président et député d'Ambae

PRESENT : **50 députés**

ABSENT : M. SIMON Ioana Omawa, député d'Epi.
M. WELLS George A., depute de Luganville.

RETARD :

1. La séance commence à 9h45mn.
2. Le Premier vice-président, M. VUTA Peter, député d'Ambae, déclare que le quorum n'ayant pas eu lieu le Lundi 8 Juin 2009, le Parlement a été ajourné jusqu'aujourd'hui et conformément au Règlement Intérieur, la présence de la majorité simple des députés est requise avec quarante sept (47) députés présents, le quorum est constitutionnellement et légalement constitué pour procéder à l'ordre du jour.
3. M. TITONGOA Willie Ruben Abel, député de Tongoa, dit la prière.
4. M. VUTA Peter, Premier vice-président, annonce la prestation de serment d'allégeance et de fidélité à la Nation du nouveau député, M. LOP Willie, dument élu après les résultats officiels
5. M. LOP Willie prête serment d'allégeance et de fidélité à la Nation, administré par le Président de la Cour Suprême M. LUNABEK Vincent. Il signe ensuite la Liste des députés.

6. La séance est suspendue à 10h00mn pour l'accueil de la Garde d'Honneur du Président de la République et elle reprend à 10h35mn pour l'Allocution Présidentielle.
7. Le Président de la République de Vanuatu, M. KELEKELE Kalkot Matas, prononce son discours présidentiel et accomplit son dernier devoir Parlementaire avant la fin de son mandat en Août 2009 après lequel, il annonce les vingt (20) projets de Loi que le Parlement débattrà lors de cette Première Session Ordinaire de 2009. (**Texte joint en Annexe I**)
8. La séance est suspendue à 11h00mn et a repris à 14h45mn.
9. M. NATAPEI Edward Nipake, Premier ministre et député de Port-Vila, remercie le Président KELEKELE Kalkot Matas pour son discours de défis et en réponses à ce dernier, notamment sur la **Réformation du système** appliqué par le gouvernement, il affirme que l'instabilité politique ne constitue pas la seule entrave à notre développement national. Il ajoute que les expériences passées ont démontré qu'elle apparaît quand nos Leaders Nationaux ne s'intéressent qu'à leurs propres intérêts. Il explique que la baisse de la croissance économique dans l'avenir sera la conséquence directe de cette instabilité qui aura déjà affecté les affaires collectives, créant ainsi un impact négatif. Selon lui, si la stabilité politique est la vraie solution du problème, il est nécessaire de réviser la Constitution pour permettre aux Leaders d'assumer leurs responsabilités sur le plan national et faire en sorte que leurs implications à travers leurs entreprises puissent apporter plus d'assurance et de crédibilité en vue d'obtenir une bonne croissance économique. Il précise que ladite révision aidera à combattre la nature des intérêts des Leaders qui déterminent les attitudes, les croyances et les traditions pouvant être aussi source d'instabilité dans le pays. Il appelle les leaders à se concentrer sur les intérêts communs et à se laisser guider par la volonté de Dieu dans les processus des décisions. D'ailleurs, il espère que ladite révision donnera suite à une nouvelle Législation grâce à laquelle les députés appliqueront à la lettre les recommandations prévues par la **Commission sur la Révision de la Constitution** en vue d'instaurer une stabilité politique. De plus, toujours selon lui, le mode de vie du peuple de Vanuatu aura changé. Il félicite et remercie enfin le Président de la République, pour avoir accompli son devoir avec brio en invitant urgemment les Leaders de ce pays à résoudre ce problème d'instabilité politique nationale.
10. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition et député de Mallicolo, remercie le Président de la République M. KELEKELE pour son discours et déclare que ce dernier a présenté les principes de base d'une bonne gouvernance et les problèmes qui contribuent à l'instabilité politique tout en omettant d'en donner les raisons. Il dit reconnaître cette volonté qu'a le Président de n'avoir pas cessé d'inviter les Leaders à résoudre cette instabilité politique, durant son mandat et que l'année 2012 devra être retenue pour entamer ce chantier de réforme constitutionnelle. Il dit ne pas connaître la raison de ces changements vu que selon lui, les principes de la

Constitution et les directives appliquées par le gouvernement sont très efficaces. Il ajoute reconnaître que la stabilité conditionne la croissance économique du pays mais qu'elle n'est pas son seul facteur. Il précise que la stabilité et les responsabilités politiques constituent deux facteurs propices à une croissance économique. Il conclut en remerciant le Président de la République, pour son mandat de longue période en lui souhaitant bonne chance pour le futur.

11. Le Président du Parlement annonce qu'à la suite du décès de l'ancien Chef du Malvatumauri, feu Willie Bongmatur, originaire d'Ambrym, il demande aux députés d'aller ensemble présenter leurs condoléances à la famille défunte avant l'envoi du corps vers son île natale pour inhumation.
12. **La séance est ajournée à 15h20mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

LUNDI 15 JUIN 2009

PRESIDENT : M. WELLS George André, député de Luganville

PRESENT: 50 députés

ABSENT: M. KALSAKAU T. Joshua, député d'Efate.
M. KALTONGGA Bakoa, député d'Efate.

RETARD:

1. La séance commence à 09h15mn.
2. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour.

ANNONCE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT

4. Le président annonce l'ajournement du Parlement jusqu'à demain à 08h30mn pour permettre aux députés d'assister à l'audience relative à une pétition déposée par l'ancien député du Parlement, M. SOPE Barak à l'encontre les députés d'Éfaté.
5. **La séance est ajournée à 09h17mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

MARDI 16 Juin 2009

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip, deuxième vice- Président et député de Maewo

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. CARLOT Alfred Rolland, député d’Efate.
M. KALSAKAU T. Joshua, député d’Efate.
M. KALTONGGA Bakoa, député d’Efate.
M. SAMBO Roro, député d’Efate.
M. WELLS George A., député de Luganville

RETARD :

1. La séance commence à 08h55mn.
2. M. TELUKLUK Paul, chef de file de l’Opposition et député de Mallicolo, dit la prière.
3. M. BOEDORO Philip, deuxième vice-président du Parlement, annonce l’ordre du jour.

ANNONCE PAR LE PRESIDENT DU PARLEMENT

4. M. BOEDORO déclare que le tribunal a prononcé son verdict, suite à une pétition contre les quatre anciens députés d’Éfaté ; M. KALSAKAU Joshua, M. KALTONGGA Bakoa, M. CARLOT Alfred et M. SAMBO Roro, en déclarant vacants les quatre sièges de la circonscription d’Éfaté.

DEPOTS DE DOCUMENTS

5. M. BOEDORO présente le rapport des Membres de la Commission Permanente et la Commission de Révision du Règlement Intérieur présidé par M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna.
6. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition et député de Mallicolo, fait appel au Règlement Intérieur et déclare que trois membres dont les noms figurent dans le rapport, ont déjà quitté la Commission.
7. M. BOEDORO explique que le rapport a été fourni avant la décision du tribunal impliquant les trois députés d'Efaté.
8. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna et Président de la Commission de Révision du Règlement Intérieur, affirme la nécessité que le Premier ministre et le chef de l'Opposition désignent trois députés pour les remplacer.
9. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, annonce la présentation en premier lieu des projets *de Loi numéro 14, 16 et 17*.

LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRES (2009) No. DE 2009

PREMIERE LECTURE

10. M. TELUKLUK Paul, chef de file de l'Opposition, fait appel au Règlement Intérieur et se plaint de la réception tardive de quatre projets de Loi alors qu'il attend encore le reste.
11. Le Président du Parlement, M. BOEDORO, explique que les quatre projets de Loi ont été envoyés avec le préavis de la convocation du Parlement alors que les autres sont déposés après au Secrétariat du Parlement par le Cabinet Juridique de l'Etat.
12. M. TELUKLUK, chef de file de l'Opposition, fait appel de nouveau au Règlement Intérieur et déclare qu'il est primordial que les députés reçoivent leurs projets de Loi.
13. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, se justifie en précisant que les projets de Loi ont été distribués aux députés la semaine dernière.
14. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, fait appel au Règlement Intérieur et critique cette manière de distribuer des projets de Loi avant une session. Il dit que c'est une situation courante qu'on doit bannir sérieusement. Il ajoute que c'est tout à fait logique que les députés reçoivent leurs projets de Loi à temps pour leur permettre de se préparer en avance.

15. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion économique, reconnaît normale que les députés reçoivent leurs projets de Loi mais qu'il est aussi de leur responsabilité de vérifier leur courrier auprès du Secrétariat du Parlement. Après ses commentaires, il présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
16. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, demande si les activités présentées à l'Annexe sont nécessaires. Il affirme aussi que le gouvernement n'est pas sensé approuver inutilement un budget supplémentaire pour un Titre tel que l'*Ecole des Infirmières* dont le budget alloué au Ministère de la Santé est considéré suffisant déjà. Il souligne ensuite que celui qui couvre la Mission Vanuatuanne en Malaisie peut très bien être injecté ailleurs. Il annonce enfin la désapprobation de l'Opposition sur ce projet de Loi.
17. M. NATUMAN Joe, ministre de la Santé et député de Tanna, dit que ce projet de Loi est très clair et convenable vu les dépenses incontrôlées des fonds publics. Il ajoute que l'importance d'un budget complémentaire est l'établissement des orientations du gouvernement. Il souligne ensuite les divers problèmes et difficultés du Ministère de la Santé liés au manque d'infirmiers et des facilités sanitaires déplorables dans la région rurale. Cependant, devant l'Assemblée, il se dit réjoui des réussites actuelles à l'actif de plusieurs centres médicaux, dans la Province de Torba, sur Epi, Mallicolo et Pentecôte, qui abritent réellement des mini-hôpitaux.
18. M. KOLOMULE Jean. A.R., député de Santo, demande quel bénéfice le Vanuatu espère tirer de sa relation avec la Malaisie. Il dit que le gouvernement a tendance à dépenser les fonds à l'extérieur tout en ignorant les problèmes internes beaucoup plus importants. Il prie le gouvernement de déclarer ses priorités.
19. M. STEVENS Morking, député de Tanna, appuie le projet de Loi spécialement le budget alloué à l'Ecole des Infirmières vu qu'il couvre la fourniture des services publics, un élément qui suscite des interrogations chez les députés.
20. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion économique, annonce que le recrutement du personnel en mission en Malaisie est en cours et que les nominations seront faites avant la fin de l'année. Sa tâche principale est de gérer les problèmes des étudiants locaux aux îles Philippines, proche de la Malaisie. Ce dernier abrite aussi des hommes d'affaires riches, bien connus dans toute l'Asie, qui peuvent investir au Vanuatu. Il déclare que la Malaisie s'est aussi orientée dans des activités agricoles, d'où la possibilité pour nous d'y trouver un expert agricole. Il explique que le Mini Festival des arts mélanésiens du Groupe de Fer de Lance se déroulera sur Tanna en Juillet et il permettra de renforcer les relations entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu. Quant au recrutement au sein de la Police, il dit qu'il est important de remplacer les agents en âge de la retraite pour maintenir toujours une cohésion de la force dans la Police. Il souligne que les Jeux Provinciaux d' Efate en

d'Août permettront de sélectionner les athlètes pour les Mini-Jeux du Pacifique Sud aux Iles Cook.

21. M. PIPITE Marcellino, chef adjoint de l'Opposition et député de Santo, demande plus d'informations sur la Mission Vanuatuanne en Malaisie. Il dit être au courant que le Ministère de l'éducation a déjà épuisé tout son budget et qu'il n'est nullement couvert dans cette rallonge budgétaire. Il préfère voir les deux cent trente six (236) millions alloués au domaine éducatif.
22. M. TITONGOA Willie R.A., député de Tongoa, déclare que le budget complémentaire approuvé de 2008 a déjà couvert certains domaines mentionnés mais que si le gouvernement a suffisamment de fonds, il doit procéder par priorités.
23. M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila, déclare que la Loi sur les Finances publiques et la gestion économique prévoit la restriction des dépenses supplémentaires. Il se dit insatisfait que le projet de Loi ne mentionne pas les analyses sur les dépenses des activités et même si c'est le cas, il y aurait de toute façon des anomalies liées à la mauvaise gestion. Il dit qu'étant Président de la Commission des comptes publics, il est très concerné par ces fonds. Il demande au gouvernement de fournir à l'Assemblée les analyses sur les dépenses des fonds. Il conclut que ces fonds devraient être plutôt utilisés dans les secteurs productifs.
24. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion économique, insiste sur la raison de l'établissement de la Mission Vanuatuanne en Malaisie et ajoute qu'on a suspendu les fonds couvrant l'éducation en raison de la gratuité scolaire du primaire qui débutera en 2010. Il déclare très dispendieuse la production des analyses reflétant les dépenses de chaque Ministère et, qu'il est de la responsabilité de la *Commission des Comptes publics* d'examiner lesdites dépenses particulières. Il confirme l'importance que le gouvernement finance les Jeux Provinciaux pour rénover les stades et les autres infrastructures sportives. Il affirme que ces fonds seront utilisés convenablement.
25. La séance, suspendue à 10h25mn puis reprend à 10h55mn.

PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRES (2009) No. DE 2009

PREMIERE LECTURE (Suite)

26. M. SALWAI Charlot, ministre de l'Education, répondant aux questions, précise que le budget de l'Education couvre les programmes et curriculums actuellement en chantier et la planification des constructions d'établissements scolaires publics.
27. M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics, dit appuyer le projet de Loi. Il explique que le budget de quatre vingt dix (90) millions Vt couvre

les activités du mini-Festival et la rénovation de l'Aéroport internationale de White-Grass pour permettre des vols Nouvelle-Calédonie – Port-Vila via Tanna.

28. M. CROWBY Patrick Manarewo, ministre de l'Intérieur, remercie le gouvernement d'avoir attribué à son ministère, un budget de dix neuf (19) millions Vt qui lui permettra des recrutements au sein de la Police étant donné que l'an dernier, il n'y en a pas eu.
29. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, recommande au ministre des Finances l'insertion d'une disposition montrant les analyses des dépenses budgétaires. Il déclare un gaspillage de fonds, la Mission Vanuatuane en Malaisie et qu'il faudrait plutôt couvrir les Philippines qui accueillent beaucoup d'étudiants ni-Vanuatu.
30. M. KALO Toara D, député des Shepherds, dit noter que ce budget complémentaire ne couvre aucunement le secteur productif mais seulement les services sociaux. Il se plaint ensuite des difficultés et services déplorables dans le domaine de la santé dans les environs au Vanuatu.
31. M. LOP Willie, député de Tanna, note qu'il n'y a pas de budget couvrant l'entretien des routes sur Tanna, spécialement celle qui mène à Lenakel.
32. M. MOLISA Sela, déclare qu'il y a encore des modifications à entreprendre dans les descriptifs. Il explique que La Mission Vanuatuane en Malaisie s'explique par le fait que ce dernier a des potentiels agricoles qui peuvent intéresser le Vanuatu. Quant à la remarque de M. KALO Toara, il confirme que si le budget couvre les services sociaux c'est parce qu'ils sont aussi importants dans le pays. Il ajoute que la croissance économique a fait un bond de trois (3) à (4) pour cent et espère qu'elle grimpera encore. Pour l'entretien de la route de Lenakel sur Tanna, il dit que le projet sera financé par Ausaid.
33. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire, déclare que ce projet de Loi vient pour pourvoir plus de services sociaux à la population aux alentours de Vanuatu c'est pourquoi il estime que l'Opposition doit voter pour.
34. La séance, suspendue à 11h30mn, reprend à 14h15mn.
35. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, déplore le manque de docteurs à l'Hôpital de Norsup sur Mallicolo pendant que le gouvernement finance audacieusement l'Ecole des infirmiers dont le budget devrait déjà être inclus dans celui du Ministère de la Santé. Il déclare le souhait de l'Opposition de voir plus de transparence dans les affaires gouvernementales, non pas seulement dans la répartition des fonds mais aussi dans la manière de les dépenser.
36. M. NATUMAN Joe, ministre de la Santé, déclare qu'un docteur est déjà recruté pour l'hôpital de Norsup mais que ce dernier a refusé ce poste.

37. M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila, se dit favorable au financement des activités sportives présentées dans l'Annexe, plus précisément les Jeux Provinciaux, le Mini Festival des Arts du Groupe Mélanésien du Fer de Lance et la Mission Vanuatuanne en Malaisie.
38. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est adoptée par 25 voix avec 17 contre.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, « Affectation des crédits en vertu de l'article 34 de la Loi No. 6 de 1998 relative aux finances publiques et à la gestion économique ».

39. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, appuyé par M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics, propose un amendement en insérant « *Recrutement de la Police* » avec un budget total de cent quatre vingt quinze (195) millions Vt, ce qui fait monter le budget total de 216 500 000 à 236 000 000 Vt.
40. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, dit que le nouveau chiffre n'est pas correct.
41. M. MOLISA Sela, appuyé par M. VOHOR Serge, propose la correction du chiffre mentionné.
42. La motion est approuvée par 25 en faveur avec 18 contre.
43. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, demande au Ministre de fournir l'analyse des dépenses du budget des activités mentionnées.
44. M. KAHU Moses, ministre de la Formation des Jeunes et des Sports et député de Tanna, lit l'analyse des dépenses pour le compte des Jeux Provinciaux.
45. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, concernant l'Ecole des Infirmiers, demande si le montant de un million deux cent milles (1.2) Vt couvrent les sept (7) mois de formation individuelle des infirmiers.
46. M. NATUMAN, ministre de la Santé, explique que ce montant couvre l'augmentation du nombre de vingt cinq (25) infirmiers qui seront recrutés en Juillet 2009.
47. M. REGENVANU demande si le salaire de la personne chargée de la Mission vanuatane en Malaisie est aussi incluse et demande si c'est un ni-Vanuatu qui sera nommé.

48. M. VOHOR, ministre des Infrastructures et des Services Publics, confirme que le salaire de l'Ambassadeur de Vanuatu en Malaisie et des deux autres employés sont compris dans le budget.
49. M. REGENVANU demande si les coûts de voyages internationaux regardant le Mini Festival des arts mélanésiens du Groupe de Fer de Lance sont aussi inclus.
50. M. VOHOR répond que le gouvernement se charge uniquement des voyages des invités qui participeront au Festival. Il informe l'Assemblée que la Nouvelle-Calédonie en est le seul pays invité.
51. M. MOLISA Sela, appuyé par M. IARIS I. Harry, ministre des Affaires foncières et député de Tanna, propose d'augmenter le montant de « **216 500 000 Vt** » à « **236 228 243 Vt** » et d'insérer « *of the..* » après « **section 34** » du paragraphe 1 de l'Article 1 dans la version anglaise.
52. La motion est approuvée par 25 voix contre 18.
53. L'article 1 est approuvé au vote.
54. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé au vote.

DEUXIEME LECTURE

55. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour ses contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
56. La motion portant approbation du projet de Loi en deuxième lecture est adoptée par 25 voix contre 19.
57. La séance est suspendue à 15h10mn puis reprend à 16h10mn.

MOTION ECRITES

Motion No.1

Motion de Censure contre le Premier Ministre de République de Vanuatu l'Honorable Edward Nipake NATAPEI et son gouvernement.

58. M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila, appuyé par M. PIPITE Marcelino, député de Santo, présente la motion No.1 de 2009 conformément à l'Article 35 du Règlement Intérieur et l'Article 41 de la Constitution. (**Document ci-joint en Annexe II**)

59. M. PIPITE Marcellino, co-motionnaire, explique que cette motion vise l'établissement d'un gouvernement national stable.
60. M. TOSUL David, député de Pentecôte, déclare qu'étant un député du Parlement il y a maintenant sept (7) ans, il n'a jamais signé une motion de censure contre le Premier ministre. Il ajoute toutefois qu'il a pris la décision de voter pour celle-ci car il estime que les décisions qui viennent du gouvernement ne sont pas correctes et affectent la population du Vanuatu. Il dit ne pas comprendre pourquoi le gouvernement ne prend pas la décision de discipliner un Ministre qui enfreint la Loi.
61. M. BULE James, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député d'Ambae, rejette les accusations de l'Opposition contre lui et déclare que ce dernier n'a aucune preuve d'accusations. Il fournit ensuite des explications sur certains sujets pour lesquels il est accusé et conclut que le Ministère travaille pour l'intérêt de la population de Vanuatu.
62. M. IARIS Iauko, député de Tanna, demande à l'Opposition de consulter attentivement l'enregistrement des rapports de vérification des comptes publics avant de se lancer dans de telles accusations contre le gouvernement.
63. M. NATAPEI Edward, Premier ministre, déclare qu'il trouve injuste, en tant que Premier ministre, de discipliner un Ministre sans évidences fiables. Il dit accepter les accusations de l'Opposition et les changements au sein du gouvernement si la motion de censure à son encontre sera adoptée à la majorité des voix.
64. La motion No.1 de 2009 est rejetée par 28 voix et 18 pour.
65. **La séance est ajournée à 17h00mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

MERCREDI 17 JUIN 2009

PRESIDENT : M. BOEDORO Philip., deuxième vice Président et député d'Ambae.

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. CARLOT Alfred Rolland, député d'Efate.
M. KALSAKAU T. Joshua, député d'Efate.
M. KALTONGGA Bakoa, député d'Efate.
M. SAMBO Roro, député d'Efate.
M. WELLS George A., député de Luganville

RETARD :

1. La séance commence à 14h00mn.
2. Mme. RORY Eta, député de Mallicolo, dit la prière.
3. Le Président annonce l'ordre du jour. Il demande le consensus de l'Assemblée pour autoriser l'équipe de la télévision au sein de l'hémicycle.
4. Le ministre VOHOR, fait objection à cette proposition.
5. M. PIPITE Marcellino, député de Santo, fait appel au Règlement Intérieur et annonce qu'il vient de décider de rejoindre son parti politique (PRV) au côté du gouvernement.

PROJET DE LOI No. DE 2009 SUR LA BANQUE DE RESERVE DE VANUATU (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

6. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
7. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition et député de Mallicolo, demande pourquoi certaines attributions de la Commission des Affaires Financières de Vanuatu (CAFV) sont transférées à la Banque de Réserve (BRV). Il veut connaître l'effet escompté de ce transfert sur le travail de l'Institution.
8. M. CARCASSES Moana, chef adjoint de l'Opposition et député de Port-Vila, estime que cette modification n'est pas correcte parce que la CAFV se voit retirer certaines de ses attributions.
9. M. MOLISA déclare que cette modification vise le transfert des affaires d'assurances, sous la Banque de Réserve, ce qui permettra à la CAFV de se consacrer seulement aux affaires financières.
10. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, « **Modification** ».

11. La modification 1, « **Titre intégral** », est approuvée à l'unanimité.
 12. La modification 2, « **Article 2** », est approuvée à l'unanimité.
 13. La modification 3, « **Article 1 (définition et citation de la Banque de développement au Vanuatu)** », est approuvée à l'unanimité.
 14. La modification 4, « **Article 1 (définition de loi bancaire)** », est approuvée à l'unanimité.
 15. La modification 5, « **Alinéa 3. (e)** », est approuvée à l'unanimité.
 16. La modification 6, « **Alinéa 3. (f)** », est approuvée à l'unanimité.
 17. La modification 7, « **A la fin de l'article 3** », est approuvée à l'unanimité.
- Modification 8, « **Paragraphe 28. (2)** ».

18. M. CARCASSES veut savoir ce qui advient à la Banque de Développement et si la Banque de Développement Agricole de Vanuatu fonctionne toujours.
19. M. MOLISA répond que lors de la liquidation de la première, ses services ont été transférés à la CAFV et quant à la deuxième, elle fonctionne toujours.
20. La modification 8 est approuvée à l'unanimité.
21. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
22. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

23. Le ministre MOLISA remercie les députés pour leurs contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
24. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI No. DE 2009 SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE VANUATU (MODIFICATION)

25. M. MOLISA Sela apporte un rectificatif sur le titre de la Loi de la version anglaise en supprimant « *Agricultural* » pour le remplacer par « *Agriculture* ».

PREMIERE LECTURE

26. Le ministre MOLISA présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
27. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, déclare que l'Opposition n'a pas de commentaires sur la Loi et qu'elle votera en faveur.
28. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, dit que la Banque de Développement Agricole est créée pour aider la population rurale c'est pourquoi elle doit fixer un taux d'intérêt qui facilitera les remboursements des emprunts.
29. M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo, veut connaître l'identité de la personne qui a rédigé ce projet de Loi. Il veut savoir quelle catégorie de personnes bénéficiera de la Banque de Développement Agricole.
30. M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila, dit comprendre la finalité de la présente modification qui est la supervision, par la Banque de Réserve, des affaires financières de la Banque, ce qui veut dire aussi qu'il y aura moins d'employés. Il

veut connaître le taux d'intérêt qui sera appliqué car selon lui, on doit prendre en considération la vie dans la zone rurale pour assurer un taux d'intérêt plus abordable comparé aux autres banques. Il ajoute que la Banque devra s'assurer que la priorité d'emprunt ne soit donnée qu'au secteur agricole.

31. M. CARCASSES reconnaît, grâce au présent projet de Loi, la mise en place d'un système approprié pour améliorer la gestion de la BDAV. Il veut connaître le montant exact alloué par la Banque pour contracter un emprunt de projet.
32. M. MOLISA déclare que le projet de Loi a été adopté en 2006 et la Banque fonctionnera conformément aux dispositions de ce projet de Loi. Il lit ensuite la liste de ceux qui auront la possibilité de faire des emprunts dans ladite Banque. Quant à la question de M. TELUKLUK, il dit que c'est le Parlement qui a la responsabilité d'adopter les Lois et que la question du député est un peu naïve.
33. M. KILMAN fait appel au Règlement Intérieur et déclare que toute question a une réponse.
34. M. MOLISA répète que le Parlement est responsable d'adopter les Lois.
35. M. KILMAN dit comprendre, d'après l'explication du Ministre, que le gouvernement a la majorité des voix et qu'il peut engager des modifications à tout moment.
36. M. MOLISA estime qu'il est correct que la Banque de Réserve supervise la gestion de la Banque de Développement Agricole afin d'éviter le même problème de la Banque de Développement. En ce qui concerne les orientations sur les emprunts, il dit ne pas être en mesure de donner le taux d'intérêt exact mais qu'il est toujours fixé en fonction du capital de la Banque.
37. M. CARLOT Korman demande au Ministre de répondre à sa question concernant le laps de temps appliqué par la Banque sur les remboursements de prêts. Il dit comprendre que le secteur touristique aussi peut bénéficier de la Banque à la condition qu'il ne concerne que les Ni-Vanuatu gérant des affaires touristiques.
38. M. MOLISA Sela renvoie le député à l'**Article 3** qui prévoit les secteurs qui peuvent recevoir des emprunts de la Banque de Développement Agricole mais la Loi ne précise pas la citoyenneté de la personne. Selon lui, le secteur touristique est le moteur principal de l'économie du pays plus que le secteur agricole c'est pourquoi il est préférable d'étendre ces possibilités d'emprunts.
39. La séance est suspendue à 15h50mn et reprend à 16h30mn.

QUESTIONS ECRITES

Question écrite No. 2 de 2009

40. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, présente sa Question Ecrite No. 2 de 2009 (écrite en Bichlamar) concernant la réduction du tarifaire par le Vanuatu, lui permettant de se joindre à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). (**Texte joint en Annexe III**)
41. M. BULE James, ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et député d'Ambae, donne sa réponse à la Question Ecrite No.2 de 2009. (**Texte joint en Annexe IV**).
42. M. BOEDORO Philip, deuxième vice-président du Parlement, informe l'Assemblée de la présentation de trois (3) Questions Ecrites aujourd'hui cependant vu que les réponses du Ministre responsable ne sont pas prêtes, le Parlement n'a plus aucune affaire à examiner.
43. **La séance est ajournée à 16h40mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

JEUDI 18 Juin 2009

PRESIDENT : M. VUTA Peter, premier vice- Président et député d'Ambae.

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. CARLOT Alfred Rolland, député d'Efate.
M. KALSAKAU T. Joshua, député d'Efate.
M. KALTONGGA Bakoa, député d'Efate.
M. SAMBO Roro, député d'Efate.
M. WELLS George A., député de Luganville

RETARD :

1. La séance commence à 9h05mn.
2. M. WORWOR Raphaël, député d'Ambrym, dit la prière.
3. M. VUTA Peter, premier vice-président du Parlement, annonce l'ordre du jour.

DECLARATIONS DES MINISTRES

4. M. SALWAI Charlot Tabimasmass, ministre de l'Education et député de Pentecôte, effectue une déclaration sur les orientations de l'Education pour la période 2009-2012. (**Texte joint en Annexe V**)
5. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition et député de Mallicolo, répond à la déclaration du ministre de l'Education, M. SALWAI Tabimasmass. Il dit que plusieurs aides en nature et des fonds ont été injectés dans l'Education mais que persistent toujours les problèmes de dettes qui exigent d'être résolues telles que les indemnités de loyers des enseignants, la révision des responsabilités d'inspecteurs

d'écoles et le règlement des affaires foncières où sont construites les écoles publiques. Concernant l'éducation gratuite, il ajoute que sa déclaration est en contradiction avec celle du Premier ministre qui dit que le droit de scolarité n'est pas gratuit. Il manifeste fortement son opposition au népotisme dans le système éducatif au regard de certains parents riches opportunistes qui scolarisent leurs enfants dans des écoles prestigieuses sans se soucier des résultats finaux. Il se demande comment l'éducation peut avantager tous les enfants de Vanuatu lorsqu'une telle mentalité constitue un obstacle gangrène le système éducatif.

6. M. TELUKLUK Paul, chef de file de l'Opposition et député de Mallicolo et Président de Namangi Aute, déclare que le changement du système éducatif viendra à condition qu'on change le personnel travaillant dans les différents ministères. Il demande qui sera responsable du paiement des enseignants, des frais d'électricité, de la rénovation et de la construction des écoles et d'autres affaires engageant des dépenses dans le cadre de l'école gratuite. Quant aux inspecteurs des écoles, il dit n'en avoir jamais rencontré dans sa circonscription (Mallicolo) et se dit sûr qu'ils n'ont jamais effectué des visites ailleurs. Il souligne aussi l'indemnité de loyer des enseignants vu que la plupart ne paie pas leurs loyers aux communautés ou aux personnes qui les hébergent.
7. M. KOLOMULE A., Jean Ravou, député de Santo et Président de l'Association des Fermiers de Vanuatu (AFV), dit que l'éducation est la responsabilité de tout le monde et non du gouvernement seul. Il ajoute qu'elle consomme plus le budget que les autres organismes et que chaque parti politique a sa propre directive dans le système éducatif c'est pourquoi, une franche collaboration avec les communautés est nécessaire pour donner les mêmes chances scolaires dans tout le Vanuatu.
8. Mme RORY Eta, député de Mallicolo, demande quand le gouvernement par l'intermédiaire du ministère de l'Education, considèrera le paiement des enseignants de la maternelle.
9. M. LOUGHMAN Bob, député de Tanna, demande si le gouvernement a souvent considéré l'octroi des bourses de pilotage.
10. M. SALWAI Charlot Tabimasmās, ministre de l'Education, en réponses aux questions, explique que loger un enseignant coûte très cher a cause de l'entretien très coûteux du logement, c'est pourquoi le gouvernement a proposé aux Conseils des Ecoles de chaque île de construire des domiciles pour ces enseignants qui leur paieront directement les loyers. Il ajoute que l'éducation gratuite est toujours un des projets défendus par l'Union des Partis Modérés (UPM), lors de ses campagnes électorales et cela signifie que littéralement, l'école sera gratuite pour le primaire.. En ce qui concerne l'affaire du népotisme, il explique que les deux établissements scolaires prestigieux dans le pays (Malapoa et Lycée Louis Antoine de Bougainville) ont la capacité d'accueillir plus d'étudiants externes ou pensionnaires. Quant à la question de M. TELUKLUK, il dit qu'ils seront couverts dans le budget de 2010 et pour les nouvelles infrastructures, elles seront couvertes par les subventions. En ce

qui concerne les inspecteurs d'écoles, il fait savoir que ces inspecteurs visitent seulement les écoles primaires et non pas les écoles secondaires. Il souligne qu'il est de la responsabilité du gouvernement, depuis qu'il a ratifié la Convention sur les Droits des Enfants, et non pas tant des communautés, de faire en sorte que tous les enfants de Vanuatu aient accès à l'éducation. Il explique que les écoles maternelles fonctionnent en privé cependant le gouvernement ne les considère que si elles entretiennent des liaisons avec des écoles publiques. Enfin, il explique que les bourses, dans le domaine de l'aviation, doivent être motivées par la nécessité de servir le pays une fois le diplôme obtenu.

11. M. KOLOMULE fait appel au Règlement Intérieur et déclare qu'il n'est pas contre l'éducation gratuite mais qu'il aimerait voir le gouvernement, en termes de rendement, utiliser plutôt les terrains où sont construites les écoles.

DEPOTS DE DOCUMENTS

12. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le Rapport Annuel de 2008 de la Banque Nationale de Vanuatu.

PROJET DE LOI No. DE 2009 SUR LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE VANUATU (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE (Suite)

13. M. STEVENS Morking, député de Tanna, aimerait voir plus de priorité à la population de base en ce qui concerne l'emprunt et que le taux d'intérêt sur le remboursement soit plus raisonnable que celui de la Caisse Nationale de Prévoyance de Vanuatu (CNPV).
14. M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila, demande pourquoi le gouvernement n'a jamais considéré la création d'une branche de la Banque Nationale de Vanuatu (BNV) qui s'emploiera uniquement pour les projets agricoles attendu que cette dernière a déjà des succursales un peu partout dans les îles, pour éviter les coûts élevés d'une nouvelle installation bancaire.
15. M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics, fait appel au Règlement Intérieur et dit que le ministre des Finances a déjà donné une explication.
16. M. MOLISA, ministre des Finances et de la Gestion économique, effectue un correctif dans sa déclaration sur le montant des fonds alloués à la Banque qui n'est pas trois cents (300) milliards mais deux cents (200) milliards Vt. En guise de réponse aux commentaires de M. CARCASSES, il dit que le ministère des Finances et de la Gestion économique a considéré une étude sur l'amalgame liant ladite Banque à la BNV pour les mêmes raisons soulevées par le député de Port-Vila. Il ignore cependant le pourcentage du taux d'intérêt et dit qu'il informera l'Assemblée une fois les informations obtenues.

17. M. TITONGOA Willie R. A., député de Tongoa, déclare que la Banque agricole a pour but de promouvoir le développement rural et dans une banque ordinaire, tous les termes et conditions sont appliqués pour le remboursement de l'emprunt. Il s'inquiète du fait que les fermiers n'ont pas de privilège sur le remboursement de l'emprunt vu qu'ils ne peuvent pas garantir un emprunt. Il veut savoir les privilèges du personnel de la Banque sur l'emprunt et si le gouvernement a suffisamment de fonds pour soutenir l'opération de la Banque car il n'aimerait pas voir la faillite d'une autre institution comme la Banque de Développement de Vanuatu (BDV). Il dit être au courant et déçu que certaines personnes, ayant été licenciées par la Commission des Services Publics (CSV), soient toujours employées dans la Banque.
18. M. TEILEMB Kisito, député de Mallicolo, concernant la Banque Nationale de Vanuatu, demande si la BNV peut créer des branches dans les endroits très peuplés pour fournir d'autres services que ceux courants.
19. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, pour répondre aux questions de M. TITONGOA et M. TEILEMB, dit que le gouvernement a considéré la possibilité de passer par la Banque Nationale de Vanuatu pour rendre accessibles les services de la Banque Agricole dans le reste du pays. Quant aux privilèges du personnel de la Banque Agricole et le recrutement des anciens fonctionnaires licenciés, il qualifie cette action de contradictoire à un article de la Loi interdisant ce genre de recrutement. Il dit qu'il examinera le casier judiciaire de ces personnes. Il ajoute que certaines dispositions de ce projet de Loi exigent des modifications.
20. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est adoptée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

21. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, appuyé par M. IARIS Harry I., ministre des Affaires foncières et député de Tanna, propose, sur le titre du projet de Loi, à l'Article 1 de l'Annexe, de supprimer « *al* » et de le remplacer par « *e* » dans la version anglaise.
22. La motion est approuvée à l'unanimité.

Article 1, « **Modification** ».
23. La modification 1, « **Paragraphe 36. (1)** », est approuvée à l'unanimité.
24. La modification 2, « **Paragraphe 36. (2)** », est approuvée à l'unanimité.
25. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.

26. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

27. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, remercie l'Assemblée pour ses contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
28. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
29. La séance est suspendue à 10h45 mn et reprend à 11h20mn.
30. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, demande le consensus du Parlement pour insérer le **projet de Loi No. de 2009 relative aux Institutions financières (Modification)** à la liste des projets de Loi.
31. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, déclare que l'Opposition n'a aucune objection.

PROJET DE LOI No. DE 2009 RELATIVE AUX INSTITUTIONS FINANCIERES (MODIFICATION)

PREMIERE LECTURE

32. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, présente le projet de Loi, en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
33. La séance est suspendue à 11h30mn puis reprend à 14h30mn.
34. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, déclare que l'Opposition partage ce projet de Loi vu qu'il est lié aux trois projets de Loi déjà adoptés en session.
35. La motion portant adoption du projet de Loi en première lecture est approuvée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

Article 1, « **Modification** ».

36. La modification 1, « **Paragraphe 3. (3)** », est approuvée à l'unanimité.
37. La modification 2, « **Paragraphe 3. (4)** », est approuvée à l'unanimité.

38. L'article 1 est approuvé à l'unanimité.
39. L'article 2, « **Entrée en vigueur** », est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

40. Le ministre MOLISA remercie l'Assemblée pour ses contributions et propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
41. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.

PROJET DE LOI No. DE 2009 RELATIVE AUX PASSEPORTS

PREMIERE LECTURE

42. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, fait appel au Règlement Intérieur et déclare, conformément au Règlement Intérieur du Parlement, immature pour les débats, le présent projet de Loi à cause de son accusé de réception tardive, le Mercredi 17 Juin 2009.
43. M. VUTA Peter, dit comprendre qu'il y a eu un délai du préavis daté du 8 juin 2009, c'est pourquoi les députés l'ont reçu le 15 juin 2009.
44. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, se réfère à l'Article 26. (3) du Règlement Intérieur et souligne qu'il parle du projet de Loi mais non du préavis.
45. M. MOLISA, par l'intermédiaire du Président du Parlement, demande un consensus à l'Assemblée pour approuver ce projet de Loi via la suspension nécessaire du Règlement Intérieur, vu l'importance d'entamer les travaux sur l'établissement du nouveau passeport électronique.
46. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, interrompt le ministre et dit que l'Opposition fait objection car le gouvernement a déjà présenté trois projets de Loi qu'il a ensuite retirés.
47. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique, appuyé par M. IARIS I., Harry, ministre des Affaires foncières et député de Tanna, propose la suspension de l'Article 46 et l'Article 14 pour permettre au Parlement d'examiner le projet de Loi.
48. Le Greffier du Parlement, M. Lino BULEKULI dit SAKSAK, explique que conformément au Règlement Intérieur, 2/3 des députés est requis pour cette motion donc vu qu'il y a 43 députés incluant le Président du Parlement, la motion est approuvée par 27 voix pour avec 14 contre et 1 abstention.

49. M. CARCASSES Moana fait appel au Règlement Intérieur et précise que 2/3 de 43 n'est pas 27 mais 28.
50. M. VUTA Peter, Premier vice-président du Parlement, reconnaît juste la correction de M. CARCASSES.
51. M. BULEKULI dit SAKSAK, à son tour accepte ladite correction et laisse entendre que la motion est rejetée.
52. M. VUTA Peter annonce que ce projet de Loi et les autres ne sont pas sélectionnés pour être présentés au Parlement.
53. La séance est suspendue à 14h50mn et reprend à 16h00mn.
54. M. SAWON Thomas, chef du groupe majoritaire, appuyé par M. IARIS Iauko, ministre des Affaires foncières, propose que le Parlement suspende le Règlement Intérieur en référence à l'article 46, pour apprêter convenablement toutes les motions inscrites à l'ordre du jour.
55. La motion visant à suspendre le Règlement Intérieur (Article 46), est approuvée à l'unanimité.

MOTIONS ECRITES

Motion no.2 de 2009

LIMOGEAGE DE L'HONORABLE PETER VUTA EN QUALITE DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT

56. M. CARCASSES Moana, député de Port-Vila, déclare retirer la motion.

Motion No.3 de 2009

LIMOGEAGE DE L'HONORABLE PHILIP BOEDORO EN QUALITE DE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT

57. M. CARCASSES déclare retirer la motion.

Motion No. 4 de 2009

LIMOGEAGE DE L'HONORABLE WELLS GEORGE ANDRE EN QUALITE DU PRESIDENT DU PARLEMENT

58. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, demande au motionnaire et co-motionnaire de déclarer les raisons de cette motion.

59. M. LINI Ham, motionnaire et Président du PNU (Parti National Unifié), présente la motion et explique les différentes raisons de cette motion. (**Texte joint en Annexe VI**)
60. M. BULE James, co-motionnaire, appuie les explications du Président du PNU et confirme que le Président du Parlement, M. WELLS Georges, membre du PNU est irradié du Parti.
61. M. KILMAN se plaint que les deux motionnaires n'aient pas déclaré réellement les motivations de leur motion. Il cite ensuite les sections 4. (3), 5. (1) 7. (a) et 66. (1) (a) de la Constitution et déclare que M. WELLS a agit d'une manière légale. Selon lui, les deux motionnaires ont abusé de la Constitution pour agir de la sorte.
62. M. TOSUL David, député de Pentecôte, en tant que membre du PNU, se dit déçu de voir que l'affaire d'un parti politique soit discutée au Parlement National. Il explique que ce problème n'est pas une affaire nationale mais plutôt interne au Parti National Unifié (PNU) auquel le règlement revient.
63. M. NATUMAN Joe, ministre des Affaires étrangères et député de Tanna, déclare que la Constitution prévoit une procédure appropriée en ce qui concerne la révocation du Président du Parlement. Il ajoute qu'il est important de revoir la Constitution à l'avenir vu la nature des motions. Selon lui, M. WELLS a omis d'assumer correctement ses responsabilités depuis les agitations politiques dans les pays c'est pourquoi il pense qu'il doit quitter le perchoir de Président du Parlement.
64. La motion No.4 de 2009 est approuvée par 29 voix contre 15.
65. M. VUTA Peter déclare que le Bureau du Président du Parlement est vacant.
66. La séance est suspendue à 16h40mn puis elle reprend à 17h35mn.

ELECTION DU PRESIDENT DU PARLEMENT

67. M. VUTA Peter déclare que l'annonce du poste vacant du Président du Parlement est faite conformément aux paragraphes 2,3 et 5 de l'article 4 du Règlement Intérieur qui s'intitule « *Election du Président* ». Il ajoute que c'est le doyen des députés qui dirigera le débat et c'est M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila, qui est reconnu doyen des députés qui présidera les débats.
68. M. CARLOT Maxime Korman, doyen des députés et député de Port-Vila, préside l'élection du nouveau Président du Parlement. Notant le quorum conformément à l'article 4. (1) du Règlement Intérieur, il se réfère ensuite au paragraphe 3 pour demander les propositions de candidatures.
69. M. NATAPEI Edward, Premier ministre et député de Port-Vila, appuyé par M. LINI Ham Vanuaroroa, vice-Premier ministre et député de Pentecôte, propose la

candidature de M. CARLOT Maxime Korman, à l'élection du Président du Parlement.

70. M. CARLOT Korman, doyen des députés, accepte la proposition.
71. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, annonce que l'Opposition n'a pas de proposition à faire.
72. Le doyen déclare lui-même, M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila, dûment élu Président du Parlement de la République de Vanuatu. Il demande ensuite à l'Attorney Général d'administrer le serment de fidélité et d'allégeance à la Nation, du Président du Parlement.
73. M. CARLOT Maxime Korman prête serment de fidélité et d'allégeance à la Nation administré par l'Attorney Général, M. KALSAKAU Ismaël.
74. M. CARLOT Maxime Korman, dûment élu Président du Parlement, s'adresse au Parlement et procède à la motion no.5 à l'ordre du jour que le Parlement doit examiner.

MOTION No. 5 DE 2009

Prêt garanti par l'Etat à la BRED Banque Populaire et à la société BRED (Vanuatu) pour l'acquisition de l'Aéronef ATR 72.

75. M. MOLISA Sela, ministre des Finances et de la Gestion économique et député de Santo, appuyé par M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics et député de Santo, présente la motion no. 5 de 2009. (**Texte joint en Annexe VII**).
76. M. CARCASSES Moana fait remarquer l'absence d'un document devant être joint au présent projet de Loi. Il fait ensuite référence au Point 4 de la motion concernant l'alinéa 60. (2) de la *Loi sur les Finances publiques et la Gestion économique* qui prévoit que le Parlement doit être informé des détails de la garantie ou l'indemnité et des raisons pour lesquelles il est nécessaire de les fournir au nom de l'intérêt public. Il s'inquiète du fait que le Parlement approuvera quelque chose non documenté.
77. M. MOLISA Sela explique que le Parlement doit en premier lieu, approuver cette motion. Il ajoute que le Ministre apportera à la connaissance du Parlement tous les détails nécessaires sur la garantie, une fois la Loi votée.
78. Le Président du Parlement, M. CARLOT Korman, réfère l'Assemblée au Point 5 de la motion pour signifier la réponse à la question de M. CARCASSES.
79. M. MOLISA souligne qu'aucune garantie n'est encore faite.

80. M. CARCASSES redemande si le Parlement peut avoir la copie du document sur l'Accord de l'Emprunt actuel pour débattre correctement cette motion.
81. M. CARLOT Maxime, Président du Parlement, s'interpose et déclare que le ministre des Finances, M. MOLISA, a déjà apporté une réponse.
82. M. VOHOR, ministre des Infrastructures et des Services publics, souligne qu'il est nécessaire que le Parlement adopte en premier lieu ladite motion.
83. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, veut connaître le montant du prêt proposé, les modalités de son remboursement par l'*Entreprise Air Vanuatu* et sa situation face à la caution. Il demande enfin les dettes actuelles de l'*Entreprise* en question.
84. M. KOLOMULE Jean Aki Ravou, député de Santo, déclare que les députés du Parlement ne peuvent pas engager les Ni-Vanuatu à payer les taxes d'un prêt qui manque de documents convenables. Il désapprouve ainsi ladite motion sans documentation.
85. M. TELUKLUK Paul, chef de file de l'Opposition et député de Mallicolo, faisant remarquer, à partir d'un commentaire mentionnant la grande capacité financière actuelle d'Air Vanuatu, demande pourquoi cet immense prêt.
86. M. MOLISA Sela rétorque que ce prêt, en dollars Américain, d'un montant de seize millions deux cent milles (16.2) US\$ équivaudrait à deux (2) milliard Vt. Il ajoute que ledit prêt sera exécuté une fois la motion approuvée au Parlement. Il dit qu'étant ministre des Finances, il sera obligé de présenter un rapport au Parlement sur la situation du prêt. En ce qui concerne les dettes de l'Entreprise en question, il dit que le ministre des Infrastructures et des Services publics effectuera une présentation le Vendredi 19 juin 2009. Il ne nie pas que le gouvernement est dans l'obligation de résoudre les problèmes financiers d'Air Vanuatu, à cause du fait qu'il constitue une source de revenus nationale dans le secteur du tourisme. Une autre raison avancée de ce prêt est qu'il est nécessaire d'acheter d'autres avions attendu que le coût du bail du Boeing 737 a augmenté et le revenu généré ne peut pas couvrir ce bail. Il ajoute que l'*Entreprise Air Vanuatu* n'a pas les moyens d'acheter un nouvel appareil et ce prêt lui permettra l'achat d'un nouvel avion, actuellement en construction à Toulouse en France. Selon lui, si *Air Vanuatu* ne s'exécute pas dans le paiement de cet appareil, il sera pénalisé et cela lui coûtera la bagatelle de deux (2) millions Vt, d'où la nécessité que ce prêt soit approuvé par le Parlement. Il conclut que cet appareil sera capable d'emprunter les lignes régionales telles que la Nouvelle-Calédonie, Fidji et les îles Solomon.
87. M. VOHOR Serge répète qu'il effectuera une présentation au Parlement, le Vendredi 19 juin 2009, sur les comptes de l'Entreprise.
88. La motion No.5 de 2009 est approuvée par 28 voix et 15 abstentions.

89. **La séance est ajournée à 18h25mn.**

**PARLEMENT DE LA
REPUBLICQUE DE VANUATU**

NEUVIEME LEGISLATURE DU PARLEMENT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 2009

VENDREDI 19 JUIN 2009

PRESIDENT: M. CARLOT Maxime Korman, député de Port-Vila

PRESENT : 47 députés

ABSENT : M. CARLOT Alfred Rolland, député d’Efate.
M. ETAP Louis, député de Tanna.
M. KALSAKAU T. Joshua, député d’Efate.
M. KALTONGGA Bakoa, député d’Efate.
M. SAMBO Roro, député d’Efate.
M. WELLS George A., député de Luganville

RETARD :

1. La séance commence à 9h10mn.
2. M. MASMAS Jossie, ministre des Sports et de la Formation des Jeunes et député d’Ambrym, dit la prière.
3. Le Président annonce l’ordre du jour.

DECLARATIONS DES MINISTRES

4. M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services publics et député de Santo, présente la situation financière d’Air *Vanuatu*. (**Document ci-joint en Annexe VIII**)
5. M. KILMAN Sato, chef de l’Opposition, Président du Parti Progressiste Populaire (PPP) et député de Mallicolo, félicite d’abord M. CARLOT Maxime Korman, nouveau Président du Parlement. Il dit reconnaître ensuite que l’*Entreprise Air Vanuatu* fait face à des graves problèmes liés à la mauvaise gestion. Enfin, il lance

un appel vibrant au gouvernement, l'invitant à trouver, punir les responsables et à réparer rapidement les dégâts.

6. M. TOSUL David, député de Pentecôte, demande qu'on éclaire la mise en vente de certains biens d'*Air Vanuatu*.
7. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, déclare que c'est l'influence politique qui est à l'origine des problèmes au sein de l'*Entreprise Air Vanuatu*. Il dénonce une manœuvre du gouvernement, par l'introduction de la *Loi relative aux Passeports*, qui vise à trouver des moyens pour régler la situation.
8. M. LOP Willie, député de Tanna, veut connaître le montant du revenu que le gouvernement espère obtenir de l'avion ATR72 avec tous ces problèmes d'actuels d'*Air Vanuatu*.
9. M. KOLOMULE Jean Ravou, député de Santo, soulignant le cas des expatriés recrutés aux postes supérieurs, estime qu'il faut localiser le recrutement pour réduire le coût salarial.
10. M. VOHOR Serge, ministre des Infrastructures et des Services Publics, accepte les commentaires du chef de l'Opposition. Il explique que les actionnaires de l'Entreprise essaient de retravailler certaines directives pour éviter la dégradation de l'*Entreprise Air Vanuatu*. Quant aux biens mis en vente, il dit ne pas en avoir confirmation. Pour ce qui est de la question de M. LOP, il dit que le Vanuatu doit bien exploiter ses aéroports, il est donc important d'établir une gestion adéquate et un service équivalent avant l'arrivée de l'ATR 72. En ce qui concerne les expatriés, il dit qu'ils sont recrutés pour des tâches administratives et gestionnaires pour le compte de l'*Entreprise*.
11. Le Président du Parlement, M. CARLOT Korman, demande le consensus du Parlement pour faire passer la *Loi relative aux Passeports*.
12. M. KILMAN déclare que l'Opposition fait objection.
13. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, appuyé par M. KAILO Ture, député de TAFEA et des îles isolées du Sud, cite l'article 46 du Règlement Intérieur autorisant la suspension de l'Article 26. (1) (2) pour pouvoir présenter le *projet de Loi relative aux Passeports*.
14. La motion visant à suspendre l'Article 26. (1) et (2) est approuvée par 27 voix contre 14.

PROJET DE LOI No. DE 2009 RELATIVE AUX PASSEPORTS

PREMIERE LECTURE

15. M. CROWBY Patrick Manarewo, ministre de l'Intérieur, présente le projet de Loi en explique les motifs et en propose l'examen en première lecture.
16. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, remercie le Ministre pour la présentation du projet de Loi. Il rappelle qu'étant ancien ministre des Affaires étrangères, il a essayé d'introduire ce projet de Loi important mais il n'a jamais réussi. Il veut savoir pourquoi le gouvernement a retiré la *Loi relative aux Passeports Diplomatiques*.
17. M. CARCASSES Moana demande quand le gouvernement a l'intention de présenter le projet de *Loi relative aux Passeports Diplomatiques* au Parlement. Il souligne l'importance de respecter ce projet de Loi et demande des informations sur ceux qui ont abusé de ce projet de Loi.
18. M. KOLOMULE se réjouit que le Vanuatu soit membre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI). Il rappelle ensuite que le droit consulaire est un droit diplomatique qui permet à un Consul Général de Vanuatu de délivrer des passeports Vanuatu à partir du lieu où il se trouve.
19. M. CROWBY, ministre de l'Intérieur, explique que les deux Lois sur la délivrance des Passeports est faite par le même organisme pour éviter les abus. Il ajoute que c'est l'Agent en Chef des passeports qui a le pouvoir de délivrer ou refuser un passeport. Quant au projet de *Loi relative aux Passeports Diplomatiques*, il dit qu'il sera introduit à la prochaine session et il ne couvrira que les Ni-Vanuatu. Il ajoute que la Loi affiche une liste des noms qui seront en possession de ce passeport. Il dit affirme de plus que le gouvernement a l'intention de modifier la *Loi sur l'Immigration* pour renforcer les règlements sur la délivrance du visa par le Service de l'Immigration. Il conclut que ce projet de Loi n'est pas rétrospectif mais il ne sera appliqué qu'à la date prévue par la Loi.
20. M. KILMAN se réjouit d'entendre que les Ni-Vanuatu seront les seuls détenteurs des passeports diplomatiques. Il veut savoir ensuite ce qui est des passeports ordinaires.
21. La motion portant approbation du projet de Loi en première lecture est adoptée à l'unanimité.

EXAMEN EN COMMISSION

22. Le TITRE I, « **DISPOSITION PRELIMINAIRE** », est approuvé à l'unanimité.

TITRE II, « PASSEPORTS VANUATUAN ET AUTRES TITRES DE VOYAGE ».

23. M. KOLOMULE fait appel au Règlement Intérieur et déclare que les nouveaux députés sont confus.
24. M. CARCASSES, se référant à l'Article 4, demande si les visas seront aussi électroniques et veut plus d'explications sur le nouveau passeport.
25. M. CROWBY, ministre de l'intérieur, explique que toutes les informations ne figureront que sur une seule page et que celles concernant le visa seront sur une autre page. Il propose ensuite une modification sur l'Article 13. (2), en remplaçant « *doit* » par « *peut* ».
26. Le TITRE II est approuvé à l'unanimité.

TITRE III, « **DELITS** ».

27. M. TITONGOA Willie R. A., député de Tongoa, se référant à l'Article 22, demande des explications sur l'affaire de fraude, au Vanuatu, concernant un fidjien qui s'y est réfugié par la suite.
28. M. CROWBY, ministre de l'Intérieur, explique que l'Article 22 prévoit une juridiction concernant une action illégale sur le passeport Vanuatuan.
29. M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo, demande le cas d'une personne qui n'est pas citoyen de Vanuatu mais qui possède un passeport Vanuatuan.
30. M. CROWBY répond que la citoyenneté locale est exigée pour l'obtention du passeport Vanuatuan.
31. Le TITRE III est approuvé à l'unanimité.

32. Le TITRE IV, « **DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES** », est approuvé à l'unanimité.

33. Le TITRE V, « **DISPOSITIONS DIVERSES** », est approuvé à l'unanimité.

DEUXIEME LECTURE

34. M. CROWBY Patrick Manarewo, ministre de l'intérieur, propose que le projet de Loi soit lu et adopté en deuxième lecture.
35. La motion portant adoption du projet de Loi en deuxième lecture est approuvée à l'unanimité.
36. M. SAWON Thomas I., chef du Groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, propose la suppression des autres projets de Lois.

37. La séance est suspendue à 11h30mn et reprend à 14h20mn.

QUESTIONS ORALES

30. M. TELUKLUK veut savoir si le rapport sur la plaque continentale où se fixe l'archipel de Vanuatu a déjà été soumis aux Nations-Unies.

31. M. NATAPEI Edward N., Premier ministre, rétorque que des travaux sont déjà effectués par un comité constitué et que la date butoir pour la soumission est le 2 Août 2009.

32. M. WELLS George André, adjoint au chef de l'Opposition et député de Luganville, demande au Ministre BULE James de confirmer le fondement des problèmes de l'Office de Commercialisation des Produits de Base (OCPB) dans lesquels il est impliqué.

33. M. BULE explique qu'étant donné la longévité de ses problèmes, il suggère simplement l'abolition de la Loi sur l'OCPB.

34. M. WELLS cherche à savoir si les allégations, à l'encontre du Ministre, sont fondées.

35. Le Ministre BULE affirme fausses et non fondées les allégations à son encontre.

36. M. TITONGOA demande s'il y a eu une étude physique dans l'opération de l'acquisition d'Air Vanuatu par la Banque BRED.

37. Le Ministre VOHOR explique que des études ont été effectuées, ce qui entraîne l'approbation de la motion au Parlement pour aider à la rentabilité de l'avion.

38. M. MORRING Steven, député de Tanna, se référant à l'article 52 du Règlement Interne, demande s'il peut s'affilier une fois le changement de camp effectué.

39. M. CARLOT Maxime Korman déclare que l'affiliation, déjà demandée par son prédécesseur, sera strictement contrôlée et un manquement est passible de renvoi.

40. M. KILMAN Sato, député de Mallicolo, demande si le Cas Civil No. 168 de 2002 dont l'OCPB a obtenu gain de cause contre Exportations Vanuataises du Coprah et du Cacao (EVCC), autorise ce dernier à être toujours coactionnaire.

41. Le Ministre BULE confirme que les deux Sociétés sont coactionnaires même si le verdict du tribunal a signifié l'exclusion de l'OCPB, toujours est-il que EVCC continue à payer ses dettes à l'OCPB.

42. M. HILTON Danstan, député des îles Banks et Torres, se référant au budget supplémentaire de la Santé, demande si ce dernier couvrira les services sanitaires des régions du Nord.
43. Le Ministre de la Santé, NATUMAN Joe, précise que le budget supplémentaire de la Santé vise essentiellement l'admission d'un grand nombre d'infirmiers pour l'expansion des services dans les zones rurales.
44. M. CARCASSES veut savoir si la nomination au poste de Directeur Général (DG) des Affaires Intérieures a déjà été effectuée.
45. Le Premier Ministre, NATAPEI Edward Nipake, fait savoir que le futur DG sera titulaire d'un Masters.
46. M. ABEL David, député de Port-Vila, demande si toutefois une personne est déjà nommée pour la supervision du personnel de l'Hôpital Central de Vila (HCV) et une autre pour les services sanitaires dans les zones rurales.
47. Le Ministre NATUMAN rétorque que des Directeurs ont été nommés pour superviser les Centres de Santé dans tout l'archipel mais qu'il faudrait juste leur rappeler leurs devoirs.
48. M. KOLOMULE demande le critère appliqué dans l'installation des succursales de la Banque Nationale de Vanuatu (BNV) dans les îles.
49. Le Ministre MOLISA, affirme l'existence de vingt deux (22) agences bancaires de la BNV installées dans les zones densément peuplées et l'installation prochaine d'autres.
50. M. NGWANGO James, député d'Ambae, veut savoir la personne responsable de la nomination des Officiers au Bureau de Passeport.
51. Le Ministre CROWBY fait savoir que c'est le Ministre des Affaires Intérieures qui en a la charge et lesdits Officiers sont disciplinés et déchus par la Commission de la Fonction Publique.

DECLARATION D'UN DEPUTE

52. Le Ministre NATUMAN fait appel au RI et demande que les déclarations soient d'avantage centrées sur les problèmes de l'OCPB qui ont coûté la démission du dernier Président du Parlement.
53. M. KILMAN, au nom de l'Opposition, dit vouloir continuer avec la présentation des déclarations à cause des problèmes, issus d'une mauvaise gestion.

54. Le Président du Parlement rappelle que soumettre des déclarations écrites sur la politique du Gouvernement est un droit parlementaire.
55. M. WELLS, soulevant un point d'ordre, déclare inutiles les discussions autour du pot et demande qu'on procède immédiatement aux déclarations écrites.
56. M. ASAL Bruce, député de Pentecôte, présente une déclaration sur la situation économique et sociale au Sud Pentecôte. (**Texte joint en Annexe IX**).
57. M. TOSUL David, député de Pentecôte, présente une déclaration. (**Texte joint en Annexe X**).
58. M. HAMARLIU Isaac, député d'Epi, présente une déclaration. (**Texte joint en Annexe XI**).
59. M. TELUKLUK Paul, député de Mallicolo, présente une déclaration sur le conflit d'intérêts et l'interférence politique dans les affaires de l'OCPB. (**Texte joint en Annexe XII**)
60. La séance est suspendue à 13h35mn et reprend à 16h20mn.

DEBAT GENERAL

61. M. CROWBY Patrick Manarewo, ministre de l'Intérieur et député de Port-Vila, demande que le Parlement débâte sur une affaire ayant rapport avec l'intérêt national et particulièrement pour consolider l'intégrité des députés du Parlement. Il précise que l'affaire concerne un « *email* » qui circule actuellement au Vanuatu, à Fidji et dans les autres pays, depuis le 15 Juin 2009.
62. M. CARLOT Maxime Korman, Président du Parlement, réfère le ministre de l'Intérieur à l'Article 37 du Règlement Intérieur et déclare qu'une motion doit être présentée et appuyée avant l'entame d'un débat parlementaire.
63. M. CROWBY Manarewo, ministre de l'Intérieur, appuyé par M. IARIS I., Harry, ministre des Affaires foncières et député de Tanna, propose une motion pour débatter une affaire concernant un email écrit par M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila.
64. La motion est approuvée par 26 voix avec 15 abstentions.
65. M. CROWBY Manarewo lit le fameux « *email* » écrit par M. REGENVANU. (**Texte joint en Annexe XIII**). Il est désespéré de voir que M. REGENVANU a mentionné leurs noms et les a accusés de Leaders de corruption. Il demande au député de Port-Vila d'explique la signification du terme « *doti blad* », utilisé dans cet email, contre les deux anciens députés, M. KALSAKAU Joshua et M. KALTONGGA Bakoa. Il déclare que les deux députés viennent des familles

respectables d'Ifira sur Efate et rappelle que la famille KALSAKAU est une dynastie des chefs. Calomnier l'honneur de cette famille n'est pas très apprécié et cet affront est assimilé à une moquerie totale pour le peuple d'Ifira sur Efate. Il souligne l'importance du respect. Il ajoute que des accusations contre une personne doivent être prouvées au tribunal et il demande par conséquent au député REGENVANU de présenter l'affaire au tribunal pour prouver sa déclaration de « leaders de corruption ». Il conclut en recommandant à M. REGENVANU de présenter ses excuses ouvertement sous peine de suspension de son titre de député par le Parlement pour une certaine durée.

66. M. IARIS Iauko H., ministre des Affaires foncières, expose ses commentaires très agressifs au député REGENVANU et lui recommande fermement une excuse ouverte sous peine d'endurer les conséquences de cette pratique.
67. M. KILMAN Sato, chef de l'Opposition, est ému et choqué de voir tel email circulé en public. Il déclare, d'un air inquiet, que ce n'était pas dans l'intention de rendre public cet email mais maintenant que c'est le cas, une leçon sérieuse doit en être tirée. Il déclare désespérément qu'il est normal de se sentir déshonoré surtout ceux qui sont nommés cependant il se joint aux deux députés et demande que M. REGENVANU prononce clairement ses excuses et lui aussi en tant que Chef de l'Opposition dont fait partie le député Ralph, exige que M. REGENVANU présente ses excuses aux personnes nommées. Il leur demande avec une sincérité profonde d'accepter les excuses de M. REGENVANU au nom de leur foi en Dieu.
68. M. REGENVANU Ralph, député de Port-Vila, confirme qu'il est l'auteur de cet email et que c'est une pratique individuelle normale qui vise à informer ses supporters sur les affaires politiques. Il explique qu'en Bichlamar, le terme « *niu blad* » veut dire « *nouvelle génération* » et que « *doti niu blad* » signifie « *une nouvelle génération de corruption* ». Il précise que cette expression n'a rien à voir avec « *blood* » au sens littéral en anglais et que son premier programme politique de campagne électorale fut de lutter contre la corruption, raison pour laquelle il a écrit ce qu'il pensait des grands partis politiques qui peuvent être impliqués dans la corruption comme ils peuvent ne pas l'être.
69. M. CARLOT Maxime Korman, Président du Parlement, est choqué de trouver son nom dans cet email et se dit insatisfait des expressions utilisées en Bichlamar sur sa personne telles que « *berem gud hem long 2012* », (il sera enterré aux élections générales de 2012) et se demande comment cela pourra se produire. Il recommande fermement au député REGENVANU de s'excuser ouvertement et lui refuse toute explication sur les jargons en Bichlamar dans cet email.
70. M. REGENVANU déclare, suivant l'instruction du Président du Parlement, présenter ses excuses aux personnes mentionnées nominalement dans son email et leur demande d'accepter ses excuses dans un esprit de pardon.

71. M. SAWON Thomas I., chef du groupe majoritaire et député des îles Banks et Torres, fait appel au Règlement Intérieur et déclare que les excuses de M. REGENVANU sont insensées vu qu'il dit présenter ses excuses suivant l'instruction du Président du Parlement et cela veut dire que son cœur n'y est pas. Il dit que le député doit prononcer ses excuses d'une manière cordiale et non verbalement.
72. M. REGENVANU répète que le Président lui a refusé toute explication sur les expressions en Bichlamar et lui a demandé de ne présenter que ses excuses et c'est exactement ce qu'il a fait.
73. M. STEVENS Morking, député de Tanna, fait appel au Règlement Intérieur et s'attaque furieusement à l'usage des mots « *nani mo sipsip* » (les chèvres et les moutons) symbolisant les députés aux deux cotés de l'hémicycle. Il souligne que les députés portent un nom et ne méritent pas le nom d'animaux.
74. M. CARLOT Maxime Korman demande de l'ordre au sein de l'Hémicycle et déclare que M. REGENVANU a déjà présenté ouvertement ses excuses donc par preuve d'amour, les députés accepteront ses excuses et lui pardonneront. Il ajoute que c'est la première fois qu'un député soit publiquement sommé et ceci est une leçon pour les temps à venir. Après tant de confrontations, le Président annonce qu'il s'agit là de la dernière affaire du Parlement et met fin à la présente session.
75. **La Première Session Ordinaire de la Neuvième Législature du Parlement de 2009 est officielle close à 17h00mn.**